



n° 4 / 2018

... Actu de la semaine ...

## **Lutte contre l'habitat indigne : guides pratiques**

Dans le cadre de la problématique de la lutte contre l'habitat indigne, plusieurs procédures et acteurs sont à même d'intervenir dans les logements, afin de constater les dégradations des biens.

Pour mieux accompagner particuliers et professionnels, la CAF du Tarn et l'ADIL du Tarn publient un « [Guide du logement décent](#) ». C'est un outil pour toute personne, locataire, propriétaire bailleur, qui souhaite évaluer elle-même la conformité de son logement aux caractéristiques de la décence. Il est également destiné à aider les professionnels concernés par la décence des logements tels que les travailleurs sociaux, les associations, les opérateurs techniques et les juristes.

Par ailleurs, un acteur clé de la lutte contre l'habitat indigne est le maire de la commune, qui, par le biais de son pouvoir de police général, peut agir en présence d'habitat dégradé. Pour l'accompagner, l'AMF et l'ANIL mettent à disposition de cet acteur un guide pratique : « [Le maire, le président d'intercommunalité et la lutte contre l'habitat indigne](#) ».

Ces publications sont en ligne sur le site de la CAF et de l'ADIL pour la décence, et sur les sites de l'AMF et de l'ADIL pour les collectivités locales.

*Réalisé le 9 février 2018*